

1/ Propreté (entretien des rues, affichage sauvage, épanchement d'urine, mégots...)

➤ L'enjeu de la propreté

Enjeux :

Soyons honnête : la propreté n'est pas à la hauteur de notre ville (ni même de nos investissements). Face à des comportements inciviques aussi importants, nous devons avoir davantage de marges de manœuvre pour les combattre. Nous devons aussi améliorer nos dispositifs.

Mesures :

- ✓ Installer des toilettes dans tous les jardins publics
- ✓ Obtenir de l'État la capacité d'infliger des amendes proportionnelles au chiffre d'affaire des marques engageant des campagnes d'affichage sauvage + **tags**
- ✓ Obtenir de l'État l'augmentation significative des amendes pour qu'elles soient dissuasives en matière de lutte contre les infractions (encombrants, épanchements d'urine, mégots, déjections canines...) et renforcer les effectifs dédiés à la verbalisation
- ✓ Revoir, avec les habitants, les horaires de passage des camions poubelles et la fréquence de nettoyage de certaines rues
- ✓ Définir et élaborer avec les CQ le plan local de propreté avec l'ensemble des partenaires concernés

2/ Vie nocturne et permanence de la fête + Traitement des nuisances sonores

➤ La tranquillité

Enjeux :

Le centre de Paris n'est pas un lieu de fête. C'est d'abord un lieu de vie. La lutte contre le bruit, la lutte contre l'envahissement des terrasses et de l'activité marchande sont au cœur de notre projet. Supprimer les voitures de l'espace public ne doit pas conduire à d'autres formes de privatisation de l'espace public. Respecter les riverains tout en proposant une activité nocturne, c'est possible (ex : le hellfest). C'est une question de bonne volonté et de surveillance.

Mesures :

- ✓ Recruter des médiateurs de l'espace public ayant un rôle de relais et d'information entre les habitants et la mairie (propreté, sécurité, urbanisme...)
- ✓ Lutter contre les nuisances sonores nocturnes suscitées par certains cafés et restaurants via une instance de régulation réunissant la police nationale et la police municipale
- ✓ Créer un permis à points pour les établissements de nuit et pour assurer la bonne tenue des étalages et des terrasses
- ✓ Verbalisation des deux roues et des véhicules trop bruyants

3/ Règlement des terrasses

➤ Cas spécifiques de la Place du Marché Sainte-Catherine :

L'arrêté contraignant les restaurateurs à se conformer à de nouvelles règles moins envahissantes pour l'espace public vient d'être signé.

Ce dispositif harmonisé permettra d'exploiter les terrasses sans obstruer la perspective vers les façades de cet ensemble patrimonial unique, conformément aux instructions des Architectes des Bâtiments de France.

Le règlement (en annexe) est désormais signé.

4/ Quid des locations saisonnières ? + Tourisme

Mesures :

- ✓ Organiser une consultation auprès des habitants sur la régulation des meublés touristiques, de type « Airbnb » pour définir le nombre de nuitées autorisées
- ✓ Interdire la transformation des logements et locaux commerciaux en meublés touristiques dans les règlements d'urbanisme
- ✓ Interdire la circulation des autocars touristiques et interdire la transformation et l'usage des mégaphones et des spots lumineux des péniches touristiques à partir de 22h
- ✓ Lancer une concertation pour la définition de grands projets d'aménagement et de redynamisation des Îles Saint-Louis et de la Cité

5/ Santé + Lutte contre l'alcoolisme

➤ **La santé essentielle**

Mesures :

- ✓ Favoriser l'installation de cabinets médicaux, pratiquant les tarifs de la Sécurité sociale, dans les pieds d'immeuble
- ✓ Ouvrir aux Halles un centre de santé, notamment de santé sexuelle, proposant un accompagnement anonyme des patients, en particulier pour les victimes de violences
- ✓ Lancer un plan d'actions par école pour surveiller et garantir la qualité de l'air intérieur et extérieur de chaque établissement
- ✓ Développer les agrès et parcours sportifs dans l'espace public notamment dans le parc Rives de Seine ainsi que des espaces d'activité physique adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap
- ✓ Créer des lieux de rencontres et d'échanges pour les aînés et les aidants

6/ Comment améliorer la circulation automobile et quid des deux roues (Vélib'... Autolib trotinettes bicyclettes et 2 roues) devenir des quais fermés à la circulation, transports en commun)

➤ **Un Paris Centre piétonnisé, partagé et régulé**

Enjeux :

Paris Centre n'est pas un raccourci. Paris centre est irrespirable, stressant et inadapté à ce que pratique une immense majorité de parisiens : la marche à pied.

Revoyons donc le plan de circulation, réduisons la circulation de transit et repensons nos espaces publics au profit des piétons, des usages collectifs et de l'attractivité des commerces. De nouvelles possibilités qui doivent s'accompagner d'une importante présence sur le terrain pour réguler les comportements.

Mesures :

- ✓ Réserver la circulation automobile de Paris Centre aux riverains, transports en commun, livraisons de commerces, artisans, taxis et services de secours et limiter la vitesse de circulation à 20 km/h
- ✓ Revoir le plan de circulation pour annuler tout intérêt pour un véhicule de traverser la zone et piétonniser des rues au sein d'îlots apaisés et réaménagés
- ✓ Mettre en place une navette électrique accessible pour faciliter les déplacements locaux, y compris dans l'Île de la Cité, l'Île Saint-Louis et dans les anciennes mairies
- ✓ Déployer le Vélopolitain avec de nouvelles pistes cyclables protégées qui suivent le tracé des lignes de métro, installer de nouveaux espaces de stationnement vélo et créer un permis vélo pour apprendre à circuler en ville
- ✓ Prendre en compte la question de l'accessibilité universelle dans tous les projets de réaménagement de l'espace public et créer des premiers quartiers 100 % accessibles
- ✓ Dédier les espaces de stationnement aux riverains et aux professionnels, notamment via un système de pré-réservation des places de livraison pour commerçants, artisans, médecins...
- ✓ Développer des plateformes de logistique et de livraison pour les besoins des commerces et des habitants (notamment dans les tunnels du Pont-Neuf et des Halles ainsi que dans les parkings souterrains)

7/ Sécurité. Quelle police et quid de la DPSP ?

Création d'une police municipale composée de 5000 agents (à l'échelle du tout Paris), paritaire, formée, présente dans les rues, les jardins, les squares pour lutter contre toutes les incivilités et garantir la sécurité de toutes et tous.

8/ Logement social et mixité sociale

Enjeux :

Tout commence par l'accélération d'une politique ambitieuse en matière de logements que nous voulons rendre accessibles en particulier aux classes moyennes et aux familles. Tout le reste en découle : dynamisme du commerce de proximité, de l'artisanat, des écoles, ou des services de santé. Nous proposons de nouvelles mesures sur tous ces thèmes pour que Paris Centre soit plus que jamais tourné vers ses habitants.

➤ **Le logement rendu aux habitants**

Mesures :

- ✓ Poursuivre la création de logements sociaux notamment à destination des familles et des classes moyennes : acquisition par la Ville de Paris de logements et de bureaux vides, dissociation du foncier et du bâti pour des logements à prix réduit
- ✓ Garantir aux bailleurs privés le paiement du loyer et des charges locatives pour faciliter la mise en location de leur bien
- ✓ Cofinancer avec l'État la création de logements destinés aux agents publics travaillant à Paris (personnels de l'Hôtel-Dieu et de la Préfecture de Police, pompiers de la caserne Sévigné, enseignants, etc.)

9/ Diversifications de l'activité commerciale

➤ Les commerces de proximité pérennisés

Mesures :

- ✓ Préempter ou garantir le paiement de loyers des locaux en vente pour y installer notamment des commerces de bouche, des librairies, des artisans
- ✓ Modifier le règlement d'urbanisme pour y inscrire la protection des ateliers de fabrication locale et celle des commerces culturels et de proximité
- ✓ Permettre aux riverains de choisir et de participer au financement des commerces qui s'implantent en bas de chez eux

10/ Comment faire participer les habitants aux grandes décisions ?

➤ LA RELATION ENTRE ÉLUS ET HABITANTS

Enjeu :

Le nouveau territoire politique de Paris Centre correspondra enfin au territoire administratif actuel.

Le pouvoir du maire unique sera renforcé grâce à la création d'un poste de SG local qui pilotera directement les équipes territoriales. Tout cela en faveur d'un meilleur service rendu à l'usager.

Ce nouveau pouvoir local fera encore plus de place aux citoyens dans l'élaboration des politiques publiques et en leur permettant de devenir eux-mêmes acteurs du service public.

Mesures :

- ✓ Proposer aux conseils de quartier de définir et d'évaluer annuellement les politiques locales de propreté et de sécurité
- ✓ Faire voter les habitants sur les scénarios de réaménagements urbains, les projets d'équipements et les nominations de lieux
- ✓ Réunir des conseils consultatifs composés de citoyens et d'experts pour nourrir les politiques publiques sur des thèmes tels que la jeunesse, les seniors, le handicap, la santé, le climat
- ✓ Des jurys d'architecture ouverts au public
- ✓ Le nouveau pan de circulation et de stationnement décidé de manière participative

11/ En résumé quelle ambition pour Paris et ses quartiers du centre en particulier ?

6 MESURES PHARES À RETENIR POUR PARIS CENTRE

- ✓ Revoir le plan de circulation pour annuler tout intérêt pour un véhicule de traverser la zone et piétonniser des rues au sein d'îlots apaisés et réaménagés
- ✓ Réaliser deux grandes promenades végétalisées, l'une reliant les espaces verts des Tuileries au pont Morland en passant par les quais hauts, l'autre le long des axes Quatre Septembre et Réaumur
- ✓ Étendre à toutes les écoles une restauration scolaire 100 % bio et cuisinée sur place grâce à de nouveaux circuits d'approvisionnement et à la construction de nouvelles cuisines. Une option végétarienne sera proposée tous les midis
- ✓ Organiser une consultation auprès des habitants sur la régulation des meublés touristiques, de type « Airbnb » pour définir le nombre de nuitées autorisées
- ✓ Rendre la richesse culturelle et patrimoniale de Paris Centre aux habitants grâce à des visites guidées, des coupes-files et des balades historiques proposées par les associations et les institutions
- ✓ Recruter des médiateurs de l'espace public ayant un rôle de relais et d'information entre les habitants et la mairie (propreté, sécurité, urbanisme...)

ANNEXE AU REGLEMENT DES ETALAGESE ET DES TERRASSES
PLACE DU MARCHE SAINTE CATHERINE A PARIS 4EME

Intégrée dans les Règlement des étalages et terrasses :

DP. 5 – Charte locale Place du Marché Sainte Catherine

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais (PSMV) induit une approche particulière paysagère de la Place du Marché Sainte Catherine, construite en 1783 par l'architecte Caron, avec une composition urbaine précisant l'aspect des devantures à rez-de-chaussée dont les encadrements de fenêtres sont en pierre de taille moulurées ; dispositions existant encore sur la place.

Compte tenu de ses particularités architecturales (petite place fermée permettant une vision globale instantanée), les architectes des bâtiments de France en charge du suivi du PSMV ont fait valoir à plusieurs reprises des prescriptions pour la conservation du site.

Ainsi, une harmonisation des installations de la Place du Marché Sainte Catherine est à rechercher dans un souci d'aménagement minimaliste de cette petite place et afin de maintenir une cohérence esthétique, prenant en compte la qualité de l'ensemble architectural dans lequel elles s'insèrent.

En outre, pour préserver la tranquillité et la qualité de vie du voisinage, il apparaît nécessaire d'encadrer la nature des dispositifs autorisables.

DP. 5.1 – Périmètre de la voie concernée :

La place du Marché Sainte Catherine dans sa totalité, la rue Caron dans sa portion comprise entre la place du Marché Sainte Catherine et la rue de Jarente.

DP. 5.2 – Dispositions particulières aux installations de ce secteur :

- Les terrasses fermées, les planchers, les contre-étagères sont interdits.
- La hauteur des écrans parallèles se monte à 1,30 mètre ; ceux-ci sont transparents non démontables.
- La hauteur des écrans perpendiculaires se monte à 2,50 mètres ; ceux-ci sont transparents et démontables.
- Les stores bannes sont à projection droite. Les joues latérales sont interdites. Leur couleur doit être harmonisée collectivement, en accord avec l'ABF.